

## **Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du Mercredi 14 Mars 2018-03-29 à 19 heures 30**

**Etaient présents** : Christian LATOUILLE, Fabrice ARNAUD, Stéphanie BARGET, Dominique BATAILLER, Nelly BAUDRY, Jean-Michel BRUN, Jacqueline CLOT, Patrick CRUVEILHER, Pascale DUPUY, Marie-José LEJEUNE, Alain MARTHON, Boris NADAUD, Nathalie ORSONI, Philippe VEYRIRAS.

Absente excusée : Rosa BRILLAT

Le compte rendu du conseil municipal du jeudi 8 février est adopté à l'unanimité.

### **Avenants concernant le cabinet médical**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des délégations qui lui sont données, il a pris deux avenants pour le cabinet médical : une moins value de 7 689,41 € HT de l'entreprise PASQUIER pour l'aménagement autour du bâtiment et une plus value de 1 996,00 € HT de l'entreprise MAQUARIE concernant les portes plombées (montant reporté dans le loyer de Mme LALO, dentiste).

### **Délibération concernant le personnel communal**

Monsieur le Maire propose un avancement de grade pour l'ATSEM qui passerait ATSEM principal de 1ère classe au 1<sup>er</sup> juin 2018.

Il poursuit en disant que pour remplacer le départ à la retraite de l'Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe, il propose de recruter Mme Valérie BLANCO qu'il a reçue avec le Centre de Gestion et qui semble présenter toutes les compétences pour ce poste. Elle serait embauchée le 14 mai 2018 et serait à l'essai pendant un mois et demi.

En conséquence, le poste de d'Adjoint Administratif Principal de 1ère Classe à 17 h serait supprimé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018 et un poste d'adjoint administratif serait créé à compter du 14 mai 2018.

Il demande aux membres du conseil de se prononcer sur ces propositions. Ceux-ci sont d'accord à l'unanimité pour ces choix.

### **Délibération pour vote des différents comptes administratifs et de gestion**

Monsieur le Maire remet ensuite aux membres du conseil les documents concernant les comptes de gestion et administratifs 2017.

### **Pour le compte administratif du budget communal,**

Les dépenses de fonctionnement sont de 458 468,72 €, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 642 552,64 €, le résultat de l'exercice est de 184 083,92 € auquel ont rajouté 120 000,00 € de résultat antérieur le résultat cumulé est de 304 083,92 €.

Les dépenses d'investissement sont de 421 071,07 €, les recettes d'investissement sont elles de : 781 954,03 € le résultat de l'exercice est de 360 882,96 € auquel il faut ajouter 357 556,34 € de résultat antérieur, le résultat cumulé est de 718 439,30 € le solde des restes à réaliser est de 639 852,61 € en dépenses.

### **Pour le compte administratif du budget assainissement,**

Les dépenses de fonctionnement se montent à 12 222,77 €, les recettes de fonctionnement se montent quant à elles à 23 704,98 € résultat de l'exercice : 11 482,21 €, résultat antérieur reporté : 19 274,03 € résultat cumulé : 30 756,24 €.

Les dépenses d'investissement à 263 531,86 €, les recettes d'investissement sont elles de 157 295,47 € résultat de l'exercice - 128 249,36 €, résultat antérieur reporté 22 012,97 €, soit un résultat cumulé de : - 106 236,39 € ce qui implique un besoin de financement de 31 172,77 €.

L'assainissement est déficitaire car toutes les subventions n'ont pas encore été perçues et il n'y a pas eu d'emprunt relais.

### **Pour le compte administratif des panneaux photovoltaïques,**

Les dépenses de fonctionnement sont de 7 307,16 €, les recettes de fonctionnement sont de 9 941,53 € résultat de l'exercice : 2 634,37 € résultat antérieur reporté 17 792,78 € résultat cumulé : 20 427,15 €.

Les dépenses d'investissement sont de 4 874,43 €, les recettes d'investissement sont de 5 501,00 €, résultat d'investissement : 626,57 €, résultat antérieur reporté : 2 840,05 €, résultat cumulé : 3 466,62 €

Monsieur le Maire présente et demande ensuite de voter les différents comptes de gestion qui sont en concordance avec les comptes administratifs.

Les membres du conseil votent à l'unanimité pour l'approbation des trois comptes de gestion.

La doyenne de l'assemblée demande ensuite aux membres du conseil de se prononcer sur les comptes administratifs.

Les membres du conseil adoptent à l'unanimité les différents comptes administratifs de l'année 2017.

### **Orientations budgétaires 2018**

Monsieur le Maire passe ensuite au budget 2018. Pour le budget principal, au niveau du fonctionnement, rien de particulier par rapport à l'année dernière. Pour l'investissement, au chapitre 2188 achat de matériel, il propose l'achat d'un rotofil pour un montant de 600 € ainsi que le remplacement du matériel informatique des secrétaires.

Il présente également aux membres du conseil les devis des entreprises pour la réfection de la salle polyvalente au chapitre 2313. Un devis de plâtrerie, peinture de l'entreprise GOUDAL pour un montant de 14 668,79 € HT, deux devis d'électricité, un de l'entreprise FAUCHER d'un montant de 15 639,81 € HT, et un de l'entreprise VEDRENNE d'un montant de 13 857,81 € HT et enfin un devis de bardage bois de l'entreprise ALIBOIS d'un montant de 5 603,90 € HT. Il précise que la proposition fournie par l'entreprise VEDRENNE n'est pas conforme pour une salle polyvalente accueillant 80 personnes.

Les membres du conseil se prononcent à l'unanimité pour le choix des entreprises GOUDAL, FAUCHER et ALIBOIS pour la rénovation de la salle polyvalente.

Il poursuit en disant qu'il a reçu une personne intéressée pour ouvrir une épicerie. A l'issue de cette entrevue, il a fait établir un devis pour la construction d'un bâtiment qui se monte à 175 000 € HT et l'a transmis à l'intéressé. Pour l'instant, il n'a pas de réponse.

Il enchaîne en parlant de la maison Guitard située en face du bar restaurant. La propriétaire est décédée et il serait peut être intéressant pour la commune de l'acheter si elle était mise en vente. A suivre.

## **Questions et informations diverses**

Dominique BATAILLER indique que dans le cadre de la numérotation des rues, il reste quelques plaques qu'il faudra porter aux habitants.

Boris NADAUD précise que la route du Masgardaud est en train d'être refaite, d'abord jusqu'au pont, puis deux autres tranches sont prévues, une jusqu'au carrefour du Masgardaud, et une dernière jusqu'au lieu-dit Les Trois Pierres. La route sous le pont de l'Escure Beauduffe doit être arrangée et une reprise aura lieu sur l'allée de Bellevue suite aux intempéries.

Patrick CRUVEILHER enchaîne avec le SICTOM qui va réaliser une étude avec la renégociation du marché à partir de janvier 2019. Celle-ci portera sur la possibilité de passer en taxe pour faire face aux impayés et la possibilité de passer en régie pour la collecte des déchets. Des économies pourraient peut être être réalisées. Monsieur le Maire ajoute qu'une nouvelle augmentation de 4 % est prévue cette année pour la collecte des ordures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.